

Profession **EDUCATION**

**LE 4 DÉCEMBRE
VOTEZ LES IDÉES CLAIRES**



**SGEN
CFDT**

Décembre 1990

■ Mensuel

■ 15 F

9

NOUVEAU

GUIDE

60 MOTS-CLÉS
POUR
COMPRENDRE
ET CHANGER
L'ÉCOLE

59 F l'exem-
plaire, port
compris.
Chèque à
l'ordre du
SGEN.

Nouvelle
adresse:
SGEN-CFDT
47/49, av.
Simon Bolivar
75950 Paris
cedex 19.

"Ce petit livre, heureusement achevé sur un bon index et une bibliographie, met en termes simples, à disposition du plus grand nombre, des informations et des sujets de réflexion qui, parce qu'ils concernent tout à la fois la Nation et chacun, ne peuvent rester un privilège de connaissance pour un petit nombre."

Claude Durand-Prinborgne
Ancien directeur des enseignements scolaires
au ministère de l'Éducation nationale
Professeur d'université

"Il est bon de ne jamais s'endormir sur des certitudes: de ce point de vue, je suis sûr que ce livre contribuera à alimenter le débat, et ce n'est pas sa moindre qualité."

Christian Nique
Conseiller à la présidence de la république

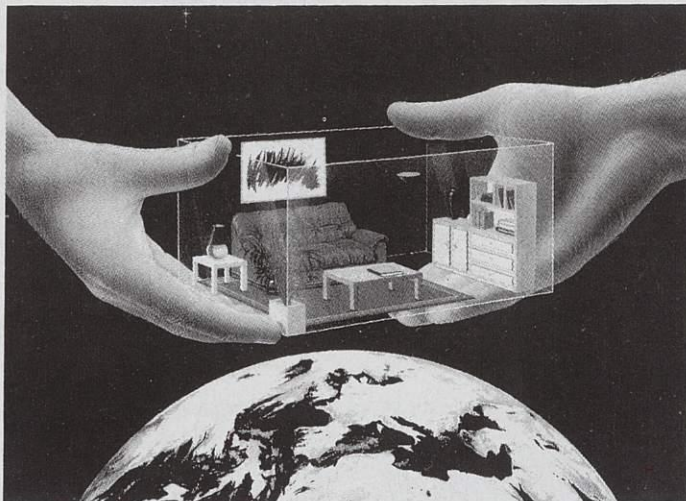


AGS déménage tout le monde aux quatre coins de la terre.

DEVIS GRATUIT

Leader sur l'outre-mer, AGS est le grand spécialiste du déménagement longues distances. Pour vous, les hommes AGS s'occupent de tout : emballage, transports routiers, maritimes ou aériens, douane, dossier administratif*, transport de voiture, etc. Responsable unique sur l'outre-mer, disposant des meilleurs correspondants ailleurs, AGS vous assure en permanence le maximum de qualité et de sécurité.

*Facilités de paiement pour les fonctionnaires mutés dans les Dom-Tom et à l'étranger.



NUMERO VERT 05 05 05 47

APPEL GRATUIT

Pour toute la Métropole

Paris
9, rue Thomas-Edison
92230 Gennevilliers
Tél. : (1) 40 85 90 10

Le Mans
Tél. : 43 72 13 44

Nantes

Tél. : 40 92 09 50

Brest

Tél. : 98 41 50 11

Dinan

Tél. : 96 39 32 92

Troyes

Tél. : 25 79 00 23

Grenoble

Tél. : 76 62 05 64

Marseille

Tél. : 91 02 62 40

Carcassonne

Tél. : 68 47 61 61

Tarbes

Tél. : 62 93 55 01

Marmande

Tél. : 53 64 13 46

Guadeloupe

Baie Mahault

Tél. : (590) 26 72 71

26 60 54

Martinique

Tél. : (596) 50 05 15

50 05 16

Guyane

Cayenne

Tél. : (594) 35 41 60

La Réunion

Le Port

Tél. : (262) 43 41 72

43 41 77

Mayotte

Tél. : (269) 61 17 17

61 17 29

Nouvelle-Calédonie

Tél. : (687) 28 63 33

28 23 70

Tahiti

Tél. : (689) 43 39 55

Agents à Djibouti et Saint-

Pierre-et-Miquelon

EDITO

RETROUVER UN FUTUR

La participation aux manifestations lycéennes, en particulier à la « marche nationale de l'éducation » du 12 novembre traduit la profondeur du malaise des jeunes. Les élèves des lycées professionnels et techniques se sont retrouvés en première ligne. Leur angoisse face aux problèmes d'emploi, face au mal-vivre dans des quartiers difficiles, face aux inégalités, a entraîné une lame de fond. Ce mouvement est aussi le résultat d'une crise du lycée et du système éducatif. Les lycéens veulent de meilleures conditions de vie et de travail dans les établissements. Nous les revendiquons aussi pour les personnels. Mais il faut aller au-delà. La population scolaire des lycées devient de plus en plus nombreuse. Elle change au fil des ans. Le lycée de Napoléon explose. Celui de demain reste à construire. Et ceux qui s'arc-bouteraient au statu quo prendraient une lourde responsabilité dans l'échec du système et par conséquent dans celui des jeunes et des personnels. Ce changement doit être accompagné d'une meilleure professionnalisation, d'une meilleure reconnaissance des métiers de l'éducation, ce que n'a pas permis l'accord Jospin/SNI-SNES-SNETAA de 1989. « Il nous faut retrouver un futur », déclare le sociologue Edgar Morin. Oui ! A une condition : mettre en cohérence l'immédiat avec une vision à long terme, celle d'une transformation progressive et durable, impliquant et motivant les personnels.

Jean-Michel Boullier

SOMMAIRE

ÉDITORIAL

Retrouver un futur 3

ACTUALITÉ Le mois

Des expédients pour 100 000 étudiants 3

Lycée : une chance pour Jospin 4

Salaires : le contentieux s'alourdit 5

ACTUALITÉ En direct

Lycée : la rage au ventre 6

ACTUALITÉ International

Bulgarie et Tchécoslovaquie : deux nouveaux syndicats 7

MÉTIER

2^d degré/LP : l'âge du mérite 8

Brèves toutes catégories 9

L'action du médiateur de la République 10

DOSSIER

Recrutement : l'urgence 11

COURRIER ET NOTES DE LECTURE

17

L'INVITÉ

Jean-Pierre Mailles, président de la FCPE 18

LA RENTRÉE UNIVERSITAIRE

DES EXPÉDIENTS POUR 100 000 ÉTUDIANTS

Cent mille étudiants supplémentaires sont accueillis cette année. Inscription réservées, services d'enseignants bloqués, diminution d'horaire... des expédients décidés sous la pression, faute de prévisions.



Nieto/RÉA

Un effort financier exceptionnel reste à fournir pour accueillir les étudiants supplémentaires.

Ce n'est pas parce qu'elles font moins parler d'elles que les lycées que tout va pour le mieux dans les universités. Handicapées par les retards accumulés, tant en matière de constructions que de recrutements, les facultés ont trop souvent dû recourir à divers expédients pour pouvoir accueillir des effectifs en augmentation de plus de 100 000 étudiants :

- inscriptions réservées aux bacheliers de l'académie, blocage des transferts de dossiers et des équivalences ;
- services d'enseignement bloqués sur le premier semestre, en espérant que des moyens supplémentaires seront débloqués ultérieurement. Ils s'appelleront vacataires, heures complémentaires et parfois bénévoles... Une interruption

brutale des enseignements sera parfois indispensable pour les obtenir ;

- diminution d'horaire allant jusqu'à 50 %, touchant les cours magistraux, les travaux dirigés ou les travaux pratiques. Aucune discipline n'est à l'abri : anglais, biologie aussi bien que mathématiques peuvent faire l'objet d'amputations drastiques ;

- suppression pure et simple d'enseignements optionnels, d'années de mise à niveau ou de sections différenciées, destinées à l'accueil des bacheliers de différentes origines.

Ces mesures, prises sous la pression de la nécessité, vont à l'encontre des efforts de ces dernières années, en particulier au travers de la rénovation des DEUG, pour faire échec à l'échec en université. Elles montrent que

l'augmentation du budget de l'Education nationale, poursuivie depuis trois ans, est encore très insuffisante.

TOUS GOUVERNEMENTS CONFONDUS

Elle ne permet pas d'enrayer la dégradation des taux d'encadrement et encore moins de combler le déficit de mètres carrés, de postes d'enseignants et de personnels ATOSS, creusé depuis de nombreuses années, tous gouvernements confondus. Quand on sait qu'il faudrait, en plus, anticiper les nombreux départs en retraite d'enseignements-chercheurs dans les prochaines années, on réalise mieux le caractère exceptionnel de l'effort financier qui reste à fournir.

Michel Deyme

EN BREF

PLAN DE MODERNISATION

Un projet de plan de modernisation du service public de l'Éducation nationale a été présenté aux organisations syndicales lors d'un récent comité technique paritaire ministériel. L'idée est bonne. La modernisation du service public va de pair avec sa défense et son amélioration. Mais ce plan comporte encore beaucoup de lacunes sur : égalité professionnelle ; dimension internationale de l'enseignement ; conception du métier d'enseignant ; avenir des CIO ; action sociale... sans parler des conditions de travail sur lesquelles une impasse complète a été faite !

JEUNESSE ET SPORTS

Avec une moyenne de 17,87 % de voix, le SGEN-CFDT enregistre une forte progression (+ 10 points), lors des élections des représentants aux comités techniques paritaires (CTP) régionaux de la Jeunesse et des Sports. L'opposition à la FEN s'est cristallisée autour du SGEN-CFDT, en l'absence quasi totale de FO et de la CGT. En février 1991, les prochaines élections aux CAP (commission administrative paritaire) concernant les CEPJ, chargé d'EPJ et professeurs de sport doivent nous permettre de conforter ces résultats.

Lors de l'assemblée générale de la «branche» Administration du SGEN-CFDT, la commission nationale Jeunesse et Sports se réunira pour élaborer un plan de travail... et de syndicalisation.

CALENDRIER SCOLAIRE

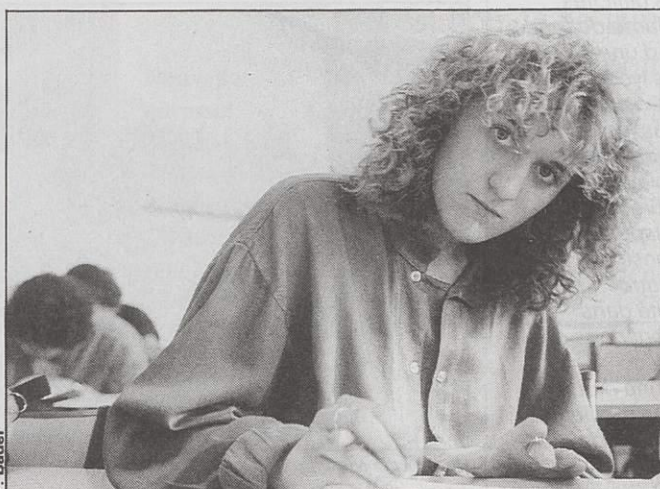
Faute d'avoir fait passer en force, lors du conseil supérieur de l'Éducation (CSE) du mois de juillet, sa demande de modification du calendrier triennal 1990-1993, le lobby du tourisme tente la méthode de la concertation.

Un groupe de travail mixte G.N.-Tourisme est chargé de proposer des «aménagements» du calendrier 1991-1993. Le SGEN-CFDT n'admet pas que l'on veuille ainsi modifier le résultat d'une longue concertation, dont l'évaluation est tout juste engagée. Pour les échéances suivantes, il n'est pas opposé à un zonage des vacances sous certaines conditions, notamment le respect du rythme 7/2, (sept semaines de travail, deux semaines de congés) et des larges plages de congés communes à toutes les académies. Par contre, le problème de l'étalement des vacances d'été ne sera résolu que si les entreprises cessent de fermer, toutes en même temps, au mois d'août.

LYCÉE

LA CHANCE DE JOSPIN

Réforme Timorée des Lycées et Cycle Terminal Polyvalent Modulaire et Diversifié sont sur un bateau. Les lycéens chahutant dans la barque bourrée à craquer, RTL tombe à l'eau. Qui reste sur le bateau ?



P. Bader

Dans les faits, la classe de seconde de la décennie écoulée n'a pas été « indifférenciée ».

Le « mal-être » des lycéens — refusant qu'on amène 80 % d'entre eux au bac à marche forcée, dans des bahuts lézardés et des classes surpeuplées rend plus que jamais actuelle notre proposition d'un second cycle des lycées totalement rénové. Nous avons déjà relaté dans nos colonnes le projet du SGEN-CFDT (1). Nous vous présentons aujourd'hui des propositions pouvant prendre effet immédiatement.

VERS L'ÉTABLISSEMENT POLYVALENT

Il est nécessaire que des enseignements généraux soient assurés en LET (lycée d'enseignement technique) ou LP (lycée professionnel) et des enseignements techniques en LEG (lycée d'enseignement général). Que soient aussi ouvertes des 1^{ères} S dans les LP et que soient créées dans tous les LEP des 2^{des} TSA (technique

des systèmes automatisés). Ainsi, possibilité sera donnée aux élèves de faire du « technologique » sans que leur diplôme terminal perde son caractère « général ». Un nombre de filières réduit offrira à l'élève une certaine marge de manœuvre : il pourra approfondir ou abandonner certaines disciplines. Dans une filière donnée, l'élève pourra choisir une

DES OBJECTIFS POUR LE LYCÉE

Voici le rappel des objectifs du SGEN-CFDT concernant le lycée, à terme :

Tout jeune fait son second cycle dans un établissement non « étiqueté ».

Il bâtit son projet d'études en faisant le choix, dans une dominante, d'unités capitalisables. Il choisit des unités capitalisables en dehors de sa dominante.

Les diplômes terminaux s'obtiennent majoritairement par la voie du contrôle en cours de formation.

option ne nécessitant aucun prérequis, éventuellement très éloignée des disciplines majeures et validées au même titre.

L'examen encyclopédique nécessite presque exclusivement une forte capacité de mémorisation. Il sera remplacé par des contrôles faisant davantage appel aux capacités méthodologiques.

AIDER L'ÉLÈVE DANS SES CHOIX

La classe de seconde de la décennie écoulée n'a pas été, dans les faits, « indéterminée ». Tout le monde le reconnaît. D'ores et déjà, il faut que le début de l'année soit une phase d'adaptation, avec un choix d'options non irréversible, et que l'élève soit assisté d'un adulte-conseil.

En tout état de cause, il s'agit d'assurer à tout jeune adulte la maîtrise de savoirs méthodologiques indispensables à la formation intellectuelle et sociale du citoyen d'aujourd'hui. Le SGEN-CFDT propose une structure qui assure à tous ces connaissances interdisciplinaires, en insistant sur la cohérence du savoir, les capacités et les méthodes de travail.

Ces quelques pistes répondent au souci de démocratisation affirmé et à la volonté des lycéens d'avoir prise sur leur avenir.

Alors, qui reste sur le bateau ? Pince-moi, je rêve !

Colette Marlin et Anne-Marie Vaillé

(1) Profession Education n° 7 : « Pas un jeune sur la touche ». Voir aussi *Le Monde* du 25/10/90 : « Un lycée de rêve ».

SALAIRES

LE CONTENTIEUX S'ALOURDIT

Panne complète de dialogue social sur la question salariale. Et pendant ce temps, les rémunérations sont à la traîne. Est-ce ainsi que le gouvernement pense retenir la confiance des fonctionnaires et assurer le renouveau du service public ? Inacceptable.

Le contentieux s'alourdit avec les fonctionnaires sur la question salariale. Au début de cette année, le gouvernement a refusé d'appliquer la clause de sauvegarde de l'accord salarial 1988-89, au motif que le pouvoir d'achat était globalement assuré voire amélioré. Ce que les syndicats unanimes contestaient fortement. A juste titre, ceux-ci ont refusé d'entrer dans une nouvelle négociation, tant que le règlement définitif de 1988-89 ne serait pas intervenu. Le gouvernement a alors décidé, de lui-même, une augmentation de 0,5 % et un point d'indice au 1^{er} janvier, pour solde de tout compte 1988-89, et 1,2 % au 1^{er} avril, à titre d'à-valoir sur les futures négociations salariales. Depuis, les choses se sont aggravées. Le gouvernement n'a pas répondu à la demande faite par la CFDT de cinq points pour tous au 1^{er} septembre comme mesure immédiate de rattrapage de l'inflation constatée fin août : + 2,5 % (1). Le blocage est donc complet.

DIALOGUE DE SOURDS

Au-delà des prétextes mis en avant (crise du Golfe, « obstination » syndicale sur la clause de sauvegarde), il faut chercher les vraies raisons de ce dialogue de sourds. Elles tiennent au fait que le gouvernement n'a pas renoncé à inclure le GVT (Glissement, vieillesse et technicité : mesures liées au déroulement de carrière) et autres mesures catégorielles dans son bilan. L'épisode de la crise de croissance en est le



DE. Manifestation sur les salaires, à Paris, le 26 avril 1990.

plus bel exemple. Quand elle fut accordée, elle n'avait rien à voir avec l'accord salarial... mais au moment de solder les comptes du même accord, le gouvernement brandit une masse salariale en progrès... car incluant, entre autres, la prime de croissance. Attitude fort désinvolte qui invalide tous les discours sur le renouveau et la modernisation du service public.

UN COÛT NUL POUR L'ÉTAT

A suivre cette pente, les mesures de l'accord signé dans la Fonction publique 1990 mais aussi celles de la revalorisation seraient comptabilisées dans le calcul du pouvoir d'achat de l'ensemble des fonctionnaires : autant dire qu'elles ne coûteraient rien à l'Etat.

« C'est ainsi que lorsque

l'Etat décide — pour des raisons qui, par définition, ne peuvent qu'être d'intérêt général — d'améliorer les rémunérations de certains fonctionnaires, il finance cette mesure, non par appel au contribuable, mais en redéployant son coût sur l'évolution des rémunérations des seuls fonctionnaires. » C'est le rapporteur du budget de la Fonction publique, Raymond Forni, député PS, qui parle. Nous ne lui donnerons pas tort. Aussi ne saurait-il être question de faire l'impasse ni sur le contentieux salarial 1988-89, ni sur nos exigences de maintien du pouvoir d'achat pour tous (hors GVT et hors mesures catégorielles... ou circonstancielles) et d'augmentation pour les bas et moyens salaires.

Michel Redoutey

(1) Fin septembre : + 3,1 %.

EN BREF

MOUVEMENT LYCÉEN : L'ACTION DU SGEN-CFDT

Face au mouvement engagé dans les lycées depuis octobre, le SGEN-CFDT est intervenu à plusieurs reprises :

— Les 23, 26 et 31 octobre, il envoie à la presse trois communiqués pour soutenir l'action des lycéens, demander l'ouverture d'une concertation nationale sur la réforme des lycées, appeler à soutenir les manifestations lycéennes du 5 novembre et la « marche pour l'Education » du 12.

— Le 24 octobre, le SGEN-CFDT rencontre le Conseil national des programmes (CNP) et le 30, la Coordination nationale.

— Le 6 novembre, la Coordination et le SGEN-CFDT appellent ensemble à la « marche pour l'Education ». Un préavis de grève est déposé pour le 12 novembre.

— Le 7, la fédération envoie à ses unions régionales et à ses syndicats, un recto-verso précisant les revendications du SGEN-CFDT.

— Le 8, le SGEN-CFDT rencontre, au ministère de l'Education nationale, le directeur adjoint du cabinet de Lionel Jospin, à Matignon, des membres du cabinet du premier ministre et, à l'Elysée, le conseiller du président pour les questions d'éducation. François Mitterrand vient saluer la délégation du SGEN-CFDT.

Une déclaration de Jean-Michel Boullier, secrétaire général du SGEN-CFDT, est envoyée à la presse, aux unions régionales et aux syndicats SGEN : « Le mouvement lycéen, une chance pour l'école.

— Le 9, Jean-Michel Boullier et Jean-Pierre Mailles, président de la FCPE, font une déclaration commune sur les lycées.

— Le 12, près de deux cent mille personnes participent à la « marche pour l'Education », à Paris. En province, le mouvement est bien suivi. Le SGEN-CFDT est présent partout. Il se félicite de l'annonce du plan d'urgence annoncé par Lionel Jospin, mais se réserve d'intervenir sur son contenu, quand celui-ci sera connu.

IVG : VIGILANCE

Le Planning familial signale que des centres d'IVG (interruption volontaire de grossesse) de l'Assistance publique ont été attaqués par des commandos à Paris, Lille, Nantes, Lyon, Metz. Plus grave encore, les services concernés n'auraient pas réagi immédiatement. En même temps, la nomination d'un ministre de la Santé cosignataire d'une proposition de résolution visant à remettre en question la légalisation de l'avortement est pour le moins maladroite. Dans ce contexte, la mobilisation de tous est indispensable. Faisons appliquer la loi en milieu hospitalier !

LYCÉENS

LA RAGE AU VENTRE

Les lycéens ont changé, le lycée bien peu. Relativement homogène il y a encore quelques années, la population lycéenne est aujourd'hui beaucoup plus hétérogène. « 80 % au niveau bac », c'est beau. Et les 20 % qui restent ? Ceux-là, ils ont la rage au ventre.

Violence ? « Ce mot me gêne. Ce n'est tout de même pas Chicago. » Nicole Simono est documentaliste au lycée Georges-Braque à Argenteuil, dans le Val-d'Oise. Les élèves, elle les connaît. Tous les jours, ils envahissent le CDI (1). « Dans notre établissement, il n'y a pas de salle de permanence, les élèves n'ont aucun lieu pour travailler, sauf ici. C'est intenable ! » De plus, les locaux se sont dégradés à grande vitesse, sans que des déprédations y soient pour grand chose : « L'autre jour, une fenêtre est tombée sur une voiture garée dans la cour », raconte Nicole Simono.

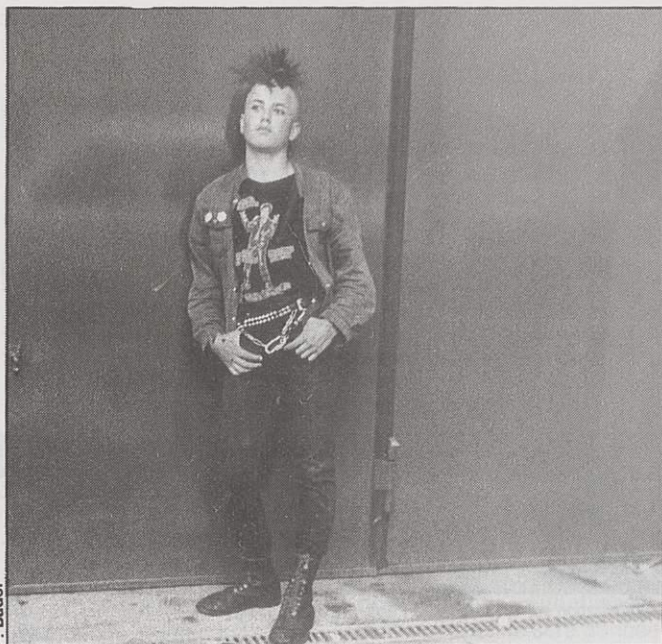
ALLER EMMERDER LES COPAINS

Pourtant, ce n'est pas sur les conditions de travail qu'a porté l'une des premières revendications des lycéens. « C'est vrai », reconnaît Nicole Simono, « parmi leurs demandes, figurait l'édification d'une grille autour du lycée. Pour se protéger des « copains » de l'extérieur », de ces jeunes exclus de l'école et dont la violence — la « rage », comme ils disent — est d'autant plus forte que, minoritaires (aujourd'hui, 60 % des jeunes accèdent au lycée), ils se sentent mis à l'écart ».

Quoi de plus normal que d'aller « emmerder » les copains du quartier qui ont la « chance » de poursuivre leurs études ? Quoi de plus normal aussi, pour ceux qui sont dans l'école, qui voient autour d'eux le chômage et l'insécurité de l'emploi, que de vouloir réussir leur scolarité !

UNE VUE DE L'ESPRIT

Ne leur répète-t-on pas assez qu'il faut décrocher un « bon » diplôme ? Pour Christian Baudelot, sociologue à l'université de Nantes, les lycéens sont pragmatiques : « Les élèves réclament des surveillants parce qu'il est inconcevable que l'on puisse entrer dans des établissements scolaires pour violer



P. Bader

Une rage d'autant plus forte qu'exclus du lycée, ces jeunes se sentent mis à l'écart.

LES DANGERS DE L'EXCLUSION



Depuis des années, le SGEN - CFDT fait des propositions pour lutter contre l'échec scolaire et met en garde contre les dangers de l'exclusion. Il a dénoncé la démagogie de ceux qui laissaient croire que 80 % des jeunes auraient le bac en l'an 2000, sans que l'on s'attaque à la question des contenus et des moyens de l'enseignement. Il revendique qu'aucun jeune ne quitte l'école sans un diplôme de niveau V au minimum (CAP ou BEP) et fait des propositions pour une transformation profonde des lycées (voir *Profession Education* n° 7 et *Le Monde* du 25 octobre). Pour l'immédiat, la création de mille emplois ATOSS est une mesure importante. En revanche, le nombre de postes supplémentaires de surveillants (cent) est

insignifiant. Le SGEN-CFDT demande l'ouverture de discussions avec le ministère pour redéfinir le statut et la fonction des surveillants et leur conférer un véritable rôle éducatif. Il exige que tous les établissements aient au moins un documentaliste et un conseiller d'éducation.

D'autre part, la décision de passer trois mille contrats emploi-solidarité (CES) avec des jeunes « autour de 25 ans », n'est pas la réponse adaptée. Il apparaît difficile de faire effectuer à des jeunes ayant souvent eu des rapports négatifs avec l'école des tâches de « sécurité »... dans l'école.

DERNIERE MINUTE : Lionel Jospin annonce ce jour (14 novembre) un plan d'urgence de 4,5 milliards. Le SGEN-CFDT participera aux discussions sur les modalités d'attribution. Pour plus d'information, consultez le 3615 CFDT* SGEN.

et voler. En déduire que les jeunes cultivent désormais l'autoritarisme, c'est une vue de l'esprit. Un jeu intellectuel séduisant. » (2)

« Oui, nous voulons des surveillants », déclare Delphine Batho, la présidente de la FIDL. « Ce sont des étudiants, ils sont proches de nous. » Les lycéens ont besoin de se sentir en sécurité dans leur bahuts. La présence d'adultes qui circulent dans l'établissement peut rassurer. Et quand les surveillants sont assez nombreux, ils peuvent animer la vie associative.

LE SENTIMENT D'ÊTRE EN PRISON

« Aujourd'hui », précise Delphine Batho, « dans les lycées, nous avons le sentiment d'être en prison. L'absence de dialogue, le manque de vie associative, culturelle, la non reconnaissance de nos droits, s'ajoutent à tous les problèmes matériels. » On en sait la conséquence !. « Au lycée Georges-Braque », dit Nicole Simono, « faute de salles disponibles, les activités du foyer ont disparu et des cours ont lieu, y compris le mercredi après-midi. »

« Nous voulons un plan d'urgence », déclare Delphine Batho. « Les lycéens n'ont pas le temps d'attendre. Dans quelques mois pour certains, il ne seront plus là. » Cela veut dire des mesures concrètes. Pas demain, ici et maintenant.

Jean-François Rossard

(1) CDI : centre de documentation et d'information.

(2) Interview à *Ouest-France*, le 29 octobre 1990.

BULGARIE / TCHECOSLOVAQUIE

DEUX NOUVEAUX SYNDICATS

Profession Education a rencontré Kroum Kroumov et Jaroslav Rössler, dirigeants respectifs des syndicats indépendants de l'éducation : PODKREPA en Bulgarie, CMOS en Bohème et Moravie.

Quels sont les principaux problèmes que doivent affronter vos deux pays ?

K. Kroumov : Il existe de gros problèmes d'approvisionnement. Par exemple, chaque personne a droit à trente litres d'essence par mois, à un kilo de fromage ou encore à un litre de tournesol ! Tant que les communistes resteront au pouvoir, les travailleurs devront lutter pour vivre.

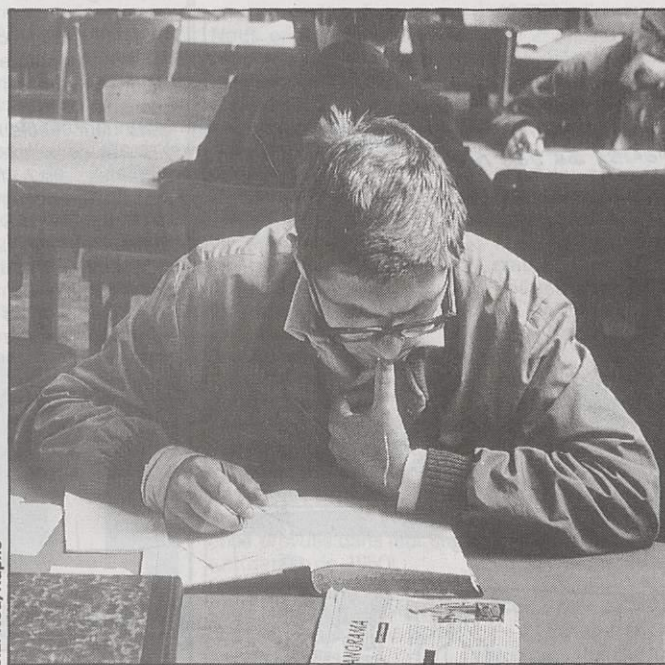
J. Rössler : La répartition des responsabilités entre les deux républiques (tchèque et slovaque) ainsi que la définition du rôle de la fédération sont à préciser. Il faut éviter que les nationalismes prennent des formes négatives. Je mentionnerai aussi les problèmes économiques.

Et dans le domaine de l'éducation ?

K. Kroumov : Les difficultés portent sur :

- la nomination des nouveaux directeurs et proviseurs. 95 % de ceux qui sont en place sont membres de l'ex-parti communiste bulgare. Ils ont été nommés sans tenir compte de leur compétence professionnelle. Nous venons de parvenir à un accord avec le ministère.
- les salaires. Nous voulons des augmentations qui anticipent la hausse des prix. Nous exigeons également une loi d'orientation sur l'éducation. Il est indispensable de décentraliser les responsabilités concernant les programmes mais aussi les locaux, les bâtiments. L'Etat s'occupe encore de tout !

J. Rössler : Nous souhaitons une nouvelle organisa-



J.L. Nou/Rapho

Etudiant à la bibliothèque nationale de Prague (Tchécoslovaquie).

tion du système scolaire. Des négociations entre le ministère et les syndicats doivent aboutir à une loi. Nous voulons que chaque école dispose de moyens financiers propres. Par ailleurs, les problèmes ne manquent pas : bas salaires des enseignants, équipement technique insuffisant. Nous sommes entrés dans un processus de rénovation complète des programmes d'ici 1992.

Que dire de la situation du syndicalisme ?

K. Kroumov : Il y a un an, beaucoup d'enseignants avaient peur de soutenir PODKREPA. Ils ont peu à peu compris quel est le vrai syndicat. Les syndicats officiels se sont déclarés « libres » sans rien changer. Par

exemple, « l'Union des professeurs Bulgares » s'est appelé « Syndicat des professeurs Bulgares ». Mais ce sont les mêmes dirigeants !

J. Rössler : Nous regroupons 300 000 personnels tchèques. Il existe par ailleurs deux autres organisations. Nous avons de bonnes relations avec la principale organisation slovaque. Les communistes peuvent adhérer à la CMOS, mais il existe une indépendance absolue. Il n'y a aucun communiste à la tête de notre organisation.

Propos recueillis par Jean-Michel Boullier

Note : PODKREPA souhaite développer des échanges d'enseignants entre la France et la Bulgarie, en particulier durant l'été. S'adresser à la fédération qui transmettra.

EN BREF

APPEL POUR LE ZAÏRE

Dans la nuit du 11 au 12 mai 1990, des dizaines d'étudiants ont été massacrés par un commando des forces de l'ordre de Mobutu sur le campus de Lumumbashi. A l'appel de Frères des Hommes, le SGEN-CFDT est, avec d'autres organisations (Ligue des Droits de l'Homme, Vie nouvelle, Confédération paysanne, FEN, CGT, FIDL,...) signataire d'un appel exigeant la libération de tous les prisonniers d'opinion, le respect des libertés d'expression et d'organisation au Zaïre et la constitution d'une commission internationale d'enquête sur les assassinats. Il s'agit aussi de demander aux autorités françaises de mettre en œuvre une politique de coopération afin de promouvoir la démocratie et le respect des droits de l'homme au Zaïre comme ailleurs.

ASSASSINAT AU GUATÉMALA

A quelques semaines des élections, la démocratie guatémaltèque, déjà si malmenée par le pouvoir des militaires dans le pays, a été endeuillée par l'assassinat de Humberto Gonzalez Gamara, secrétaire général de l'URD (Union révolutionnaire démocratique). Créé récemment, ce parti politique avait pour principal projet la promotion du dialogue entre toutes les forces politiques du pays et la représentation d'un courant de gauche modérée.

Autre cas d'atteinte aux droits de l'homme : José Vicente Soto, secrétaire du syndicat de l'école normale de Guatemala, reçoit des menaces de mort et des incitations à quitter à la fois ses responsabilités et... le pays. Le SGEN-CFDT est intervenu auprès du président Vinicio Cerezo Arevalo afin que la sécurité physique des personnes soit garantie dans le pays et que les droits de l'homme y soient respectés.

ATD QUART MONDE AU TROCADERO

Le 17 octobre dernier plusieurs milliers de personnes se sont rassemblées sur le parvis du Trocadéro à Paris, à l'appel d'ATD Quart Monde, afin de faire entendre la voix de la solidarité et du combat contre la pauvreté. De nombreux enfants des différentes régions de la planète y ont participé. Cette commémoration annuelle des victimes de la misère était présidée par Adolfo Perez Esquivel, prix Nobel de la Paix. Le SGEN-CFDT y était représenté.

REVALORISATION 2^e DEGRÉ LP

L'ÂGE DU MÉRITE

Le mérite, n'est-ce pas, d'abord, enseigner quel que soit le niveau, l'âge, ou les conditions sociales des élèves ? Ce mérite-là ne se rétribue pas par la hors-classe ou des bonifications dans un barème.

Après un an de tourbillon pour assurer les deux premières promotions de revalorisés en une seule session, il est possible de tirer un premier bilan. Pièce maîtresse et référence : le corps des certifiés ! Professeurs d'EPS, CPE et PLP2 ont une carrière identique. Dans ces corps, sont destinés à entrer une bonne partie des catégories exerçant en lycées et collèges. Les PEGC, fussent-ils licenciés, n'y seront jamais admis (sauf à passer par la liste d'aptitude 72). Les agrégés restent ailleurs ! On leur refuse barème et appel de candidature pour l'accès à la hors-classe.

LA HORS-CLASSE, CŒUR DU DISPOSITIF

Où est donc la revalorisation promise ? Essentiellement dans les hors-classes, cœur du dispositif.

Atteindre l'indice 729, puis plus tard 778 est, certes, satisfaisant pour les quelques milliers d'élus chaque année ! Mais le barème d'accès est déjà modifié pour 1991, au détriment de l'ancienneté.

Ainsi se profilent des corps de personnels à plusieurs vitesses, avec une hors-classe fondée sur le « mérite » des titres universitaires, l'admissibilité aux concours ou le coup de pouce d'un inspecteur. Maîtres-auxiliaires embauchés des années 70,



titularisés des années 80 et intégrés certifiés et assimilés des années 90, vos chances de partir en retraite à un quelconque indice de la hors-classe sont à la mesure du mérite que l'on vous attribue pour avoir seulement fait votre métier de professeur ou de conseiller d'éducation pendant toutes ces années. Nulles.

3% DE PROMOTION HORS BARÈME

Nouveauté cette année : introduction du « mérite » pour le tableau d'avancement des PLP1 au 2^e grade : 3% de promotion hors-barème pour ceux

qui ont fait preuve d'une activité le justifiant ! A quand la même mesure pour les intégrations certifiées et CPE ?

Nous n'avons pas signé ces accords de revalorisation qui laissent trop de personnels sur la touche, qui renforcent les inégalités catégorielles, qui ne sont pas liés à l'urgente transformation du système éducatif.

Les lycéens de l'automne 90 disent non aux lycées de seconde zone, à l'école à deux vitesses. Il y a là plus qu'une simple coïncidence...

**Liliane Campens
Hervé Corne**

SECOND DEGRÉ

Corps des agrégés

La note de service de cette année concernant les listes d'aptitude agrégés et agrégés hors-classe ressemble trop, à notre avis, à celle de l'an dernier : ni appel de candidature, ni barème, ni même critères précis pour établir les listes, malgré les promesses.

Il est seulement dit qu'on tiendra compte de la motivation et du dynamisme des enseignants « investis dans leur secteur d'activité » et de « l'exercice de certaines fonctions (conseillers pédagogiques, CFC, chef de travaux, formateurs, etc.) ». Les listes restent donc à la discrétion des recteurs, dont le rôle est souligné, et de l'inspection générale. Une seule amélioration, à la demande du SGEN-CFDT : les PLP2 peuvent être candidats. Ils devront candidater dans la discipline où ils justifient, le diplôme le plus élevé.

INSTITUTEURS

Permutations nationales

La majoration exceptionnelle de 500 points au barème des permutations nationales concerne les candidats faisant état de l'exceptionnelle gravité de leur situation médicale, familiale ou sociale, ou de celle de leurs enfants à charge.

Les dossiers ont été examinés par les CAPD (commissions administratives paritaires départementales). Ceux que les inspecteurs d'académie ont retenus sont transmis au ministère pour examen par la CAPN (commission nationale), entre décembre et janvier.

Transmettez dans les meilleurs délais une copie de votre dossier à vos élus à la CAPN des instituteurs : SGEN-CFDT 47/49, avenue Simon Bolivar 75950 Paris cedex 19.

LYCÉE PROFESSIONNEL

P.LP2 : cycle préparatoire

Quelques semaines après la rentrée, bon nombre d'élèves-professeurs du cycle préparatoire aux concours de professeur de lycée professionnel du deuxième grade (CP-PLP 2) s'interrogent sur l'organisation pédagogique de leur formation. Celle-ci doit leur permettre d'acquérir une licence.

En effet, pourquoi venir préparer cette licence à Toulouse lorsqu'on habite Lille ? Réponse de l'institution : « Vous devez être administrativement rattaché à une ENNA. » Autre incohérence : pour certaines disciplines, aucune licence n'a été prévue et l'administration demande aux élèves-professeurs de s'inscrire dans la licence « la plus proche » ! De plus, l'université exige qu'ils acquittent des droits d'inscription pouvant atteindre 1400 francs... alors que l'exonération aurait été possible si une convention avait été signée entre l'ENNA et l'université ! L'organisation de la formation doit être repensée. Les futurs IUFM (instituts universitaires de formation des maîtres) faciliteront-ils les choses ?

L'ISOE et les stagiaires en ENNA

Quinze jours après leur première manifestation du 9 octobre devant le ministère, les stagiaires des ENNA (écoles normales nationales d'apprentissage) proches de Paris ont récidivé le 24 octobre et le 14 novembre pour obtenir le versement de l'ISOE (indemnité de suivi et d'orientation des élèves).

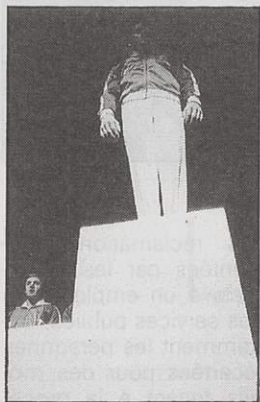
Une situation injuste pour les intéressés, notamment parce que le ministère a présenté l'ISOE, lors de sa création, comme une mesure de revalorisation dont toute la profession allait bénéficier. Mais aussi parce que leur affectation en ENNA, souvent éloignée de leur domicile, occasionne aux stagiaires de nombreux frais, actuellement bien mal remboursés. A suivre...

SECOND DEGRÉ

Accès à la hors classe

— Note de service en cours de parution.
— Dépôt dans les établissements : 15 janvier 1991.
— Référence BO n° 42 du 23 novembre 1989. Voir aussi le dossier revalorisation du SGEN-CFDT.
— 11% des effectifs des corps ou grades, soient 4 073 certifiés, 464 professeurs d'EPS, 147 CPE et 915 PLP2.
— 2 500 promotions en hors classe des PEGC et 326 en hors classe des chargés d'enseignement d'éducation physique.
Au 30 août 1990, il faut être en position d'activité, de détachement ou de mobilité, et, avoir atteint le 7^e échelon. Les PLP2 et les CPE stagiaires au 30.08.90 et reclassés au 7^e échelon à la date de la stagiarisation peuvent postuler. Les PEGC, et chargés d'EPS stagiaires d'un autre corps, peuvent postuler à la hors classe, s'ils avaient atteint le 7^e échelon précédemment.
Exigence d'au moins six mois d'activité dans la hors classe pour bénéficier d'une liquidation de pension à l'indice correspondant.
La hors classe des certifiés, discipline par discipline, y compris en documentation et celle des

PLP2 toutes disciplines confondues, relèvent des CAPN après examen en CAPA.
La hors classe des PEGC et celle des charges d'enseignements EPS — déconcentrées — relèvent des CAPA. Les contingents académiques seront fixés ultérieurement.
Le barème privilège de plus en plus les titres et diplômes. En cas d'absence de note pour raison autre que le refus d'inspection, la note sera celle de la moyenne de l'échelon concerné.
Les recteurs disposent toujours d'un volant de 3% du total pour les nominations de CFC, chefs de travaux, détachés UNSS et autres...



Intégrations

Intégrations dans le corps des certifiés : décrets de 1972 (liste d'aptitude), de 1980 (EPS) et de 1989 (intégration exceptionnelle).
— Note de service en cours de parution.
— Dépôt des demandes dans les établissements : 21 décembre 1990.
— Conditions globalement identiques à celles du BO n° 42 du 23 novembre 1989 (voir aussi le dossier revalorisation du SGEN-CFDT).
— Pour les listes d'aptitudes 1972 et 1980, fin de l'inspection systématique au cours du stage. Celle-ci n'interviendra que pour les changements de cycle, ou disciplines ou dans les cas litigieux sur demande du recteur ou de

l'inspection. Barème fondé sur titres, ancienneté et note.
L'intégration exceptionnelle 1989 concerne les AE, les chargés d'enseignement et les conseillers d'éducation.
Seront prononcées 2 425 intégrations dans le corps des certifiés, 200 en EPS, 50 en PLP2 et 225 en CPE (dont 200 pour les CE).
Le barème est toujours fondé sur l'ancienneté (10 points par échelon).
Les demandes devront être formulées par minitel : notice explicative dans les établissements début décembre.
Les personnels affectés dans l'enseignement supérieur devraient être vus en CAPA.

INSTITUTEURS

Psychologues scolaires

Selon le ministère, le service contraint des psychologues scolaires passe de 24 à 27 heures. Ces trois heures sont consacrées à la recherche et la formation, donc en dehors du service auprès d'élèves.
Pour nous, le texte sur les réseaux d'aides n'abroge en rien cette disposition. Nous engageons donc les psychologues à conserver leur service actuel.

BIBLIOTHÈQUES

Réforme en attente

La réforme statutaire des bibliothécaires-adjoints est toujours en attente... Suite à l'arbitrage défavorable de juin, un mouvement de protestation a redémarré dans les bibliothèques. En particulier, les bibliothécaires-adjoints ont cessé d'utiliser les nouvelles technologies dont ils sont les principaux opérateurs et ne remplissent que les tâches prévues dans leur statut (datant de 1950).

Les adhérents du SGEN-CFDT, réunis le 26 septembre, ont réaffirmé les priorités suivantes :

- la réforme doit concerner tout le corps des bibliothécaires-adjoints. Elle doit prendre en compte leurs qualifications et les fonctions exercées ;
 - la création d'un classement indiciaire intermédiaire doit concerner tous les personnels et s'ouvrir sur un 2^e grade de catégorie A.
- Le projet ministériel de création d'un corps A serait de nouveau en arbitrage à Matignon. A suivre...



ATOSS

Les transformations d'emploi

PERSONNELS ADMINISTRATIFS

Transformations d'emplois à compter du 1.8.1990 :

- 2 000 agents de bureau en 2 000 agents administratifs
- 10 787 sténodactylos (soit la totalité du corps) en 10 787 adjoints administratifs 2^e classe.
- 1 381 agents adm. 2^e classe (AB+ATB) en 1 381 agents administratifs 1^{ère} classe.
- 9 147 commis en 9 147 adjoints administratifs 2^e classe.
- 3 157 A.A.P en 3 157 adj. adm. principaux de 2^e classe.
- 64 secrétaires sténodactylos en 64 adj. adm. princ. de 1^{ère} cl. sur NEI.

A ces transformations, s'ajoutent celles au titre du repyramidage du corps de SASU, à compter du 1.8.1990 :

- 650 emplois de SASU en 6650 SCASU
- 260 emplois de SASU en 260 chefs de section

A compter du 1.08.91 :

- 2 000 agents de bureau seront transformés en 2 000 agents administratifs
- 1 800 agents administratifs, 2^e classe en 1 800 agents administratifs de 1^{er} classe.

PERSONNELS TECHNIQUES/SANTÉ/SOCIAUX

Transformations d'emplois à compter du 1.08.90

- 8 320 AS. en 8 320 OEA.
- 4 500 OP3 en 4 500 OP.
- 1 360 OP2 en 1 360 OPP.
- 765 OP1 en 765 maîtres-ouvriers.
- 300 AC1 en 300 maîtres-ouvriers.
- 160 MO en 160 MO principaux.
- 200 AC2 en 200 AC1.
- 176 AL (E1) en 176 AL (E2).
- 1 940 AL (E2) en 1 940 AL (E3).
- 19 ATL en 19 ATL sur NEI.

Mesures prévues au 1.08.91

- 10 014 AS en 10 014 OEA.



P. Bader

- 766 OP1 en 766 maîtres-ouvriers.
- 300 AC1 en 300 maîtres-ouvriers.
- 184 MO en 184 MO principaux.
- 176 AL (E1) en 176 AL (E2).

— **Assistants sociaux :** environ 200 assistants passeraient en catégorie A (pour 800 possibilités tous ministères confondus).

— **Infirmières :** fusion des deux premiers grades et classement sur le CII (classement indiciaire intermédiaire).
4 345 infirmières princip. en 4 345 inf. de 1^{er} grade.
495 infirmières chefs en 495 inf. de 3^e grade.

Ces mesures figurent au budget 1991 et concernent essentiellement les personnels du 2^e degré.

Application de ces mesures

Pour les administratifs, les décrets sont sortis. Le ministère (DPAOS) travaille actuellement sur la répartition des contingents par rectorat. Ceux-ci devraient être connus rapidement.
Pour les mesures ne nécessitant pas de réunion de la CAP (glissement latéral dans les nouveaux corps sans changement d'échelle par exemple), cela devrait se traduire concrètement en décembre/janvier. Pour les autres mesures, ça sera en février 1991 (avec rappel depuis le 1.08.90).

LYCÉE PROFESSIONNEL

Avancement
des PLP1

Tableau d'avancement des PLP1 au 2^e grade en 1991 :

- Note de service en cours de parution.
- Nombre de places : 3 600 (répartition académique non encore faite).
- Dépôts des candidatures dans les établissements : 21 décembre 1990.
- Barème : par rapport à l'an dernier, les points pour admissibilité au concours P.LP2 ont été multipliés par deux.
- Fait du prince : le recteur peut, dans la limite de 3% de son contingent, promouvoir qui bon lui semble, pour peu qu'il remplisse les conditions statutaires.

SECOND DEGRÉ/LP

Mutations
des PDA

Cette année encore, nombreuses ont été les mutations et premières affectations effectuées hors CAPN. Le SGEN-CFDT avait pourtant proposé un barème comportant une part non chiffrée, basée sur l'adéquation entre le profil du candidat et le profil de l'établissement, selon des règles connues de tous et une partie chiffrée. Cette adéquation ne sera pas réalisée cette année, malgré l'amorce d'une description des caractéristiques des lycées, seulement destinée à l'administration. Le ministre a choisi l'option de l'immobilisme à en juger par le projet de texte sur le mouvement 1991 : il sera à peu près semblable au précédent.

ÉTRANGER

Coopération

Une liste de postes d'enseignement à pourvoir à la rentrée 1991-92 dans des établissements nationaux de pays d'Afrique francophone a été publiée par le ministère de la Coopération. La demander au SGEN-CFDT de l'étranger, 47, avenue Simon-Bolivar, 75950 Paris Cedex 19.

CONFLIT

L'ACTION DU MÉDIATEUR

Le rôle du médiateur de la République est mal connu. Dans les préfectures, ses délégués départementaux sont sollicités à tort, pour régler des problèmes hors de leur compétence. Alors qu'on ne pense pas à eux dans les cas où leur action peut se révéler bénéfique. Mode d'emploi.

■ LA MISSION
DU MÉDIATEUR

Elle consiste à proposer sur la base de l'équité un règlement acceptable par les deux parties. Il dispose de 101 délégués départementaux. Le délégué départemental siège à la préfecture. Il reçoit le réclamant, examine son dossier, s'efforce de le régler sur place et, faute d'y parvenir, le transmet au Médiateur par l'intermédiaire d'un député ou d'un sénateur.

■ LES RÈGLES
DE COMPÉTENCE

Seules les réclamations dirigées contre les actes des services publics lui sont réservées. Encore faut-il qu'elles concernent le fonctionnement desdits services ; que le litige se rapporte à des relations entre administré et administration ; qu'il n'oppose pas l'organisme à l'un de ses agents en fonction ; que la recherche d'une solution respecte l'indépendance et les prérogatives du juge.

■ LES LIMITES
À LA COMPÉTENCE
DU MÉDIATEUR

Dans cet espace, la loi a prévu deux grandes limites concernant les litiges entre les services publics et leurs agents (art. 8) et l'interdiction d'intervenir dans une procédure juridictionnelle ou de critiquer un jugement (art. 11). Ainsi, en application de l'article 8 de la loi du



Paul Legatte, médiateur de la République.

3 janvier 1973, modifiée en 1976, les litiges entre les agents et les services publics employeurs échappent à la compétence du Médiateur. Mais cette exclusion n'est pas opposable à ces agents **après la cessation de leurs fonctions**. Ainsi, le Médiateur ne peut intervenir dans les litiges qui mettent en cause l'exercice du pouvoir hiérarchique à l'égard d'un agent en fonction. Cela exclut les réclamations relatives aux problèmes de mutation, d'avancement, de rémunérations et de régimes indemnitaires ou de régularité de sanctions disciplinaires.

LA NOTION D'AGENT
EN FONCTION.

La notion d'agent « en fonction » doit être précisée. Le Médiateur l'interprète strictement.

— Ne s'y rapportent pas

les réclamations présentées par les candidats à un emploi dans les services publics, notamment les personnes écartées pour des motifs tenant à la procédure de recrutement.

— Sont acceptées les réclamations présentées par des agents éloignés de leur poste, tels que ceux qui sont en congé de longue durée, de longue maladie ou en disponibilité et qui demandent leur réintégration, dès lors qu'ils ont conservé des liens suffisants avec leur administration d'origine.

Le Médiateur s'estime encore compétent pour connaître des actes détachables, des décisions hiérarchiques ou pour apprécier les conséquences que celles-ci peuvent entraîner après la cessation des fonctions. De nombreuses affaires relatives **aux pensions et aux**

indemnités pour perte d'emploi sont ainsi traitées.

Lorsque l'agent est encore en service, la compétence du Médiateur peut être admise si le litige concerne, par exemple, **l'agent en tant que bénéficiaire de prestations d'ordre social ou comme administré**.

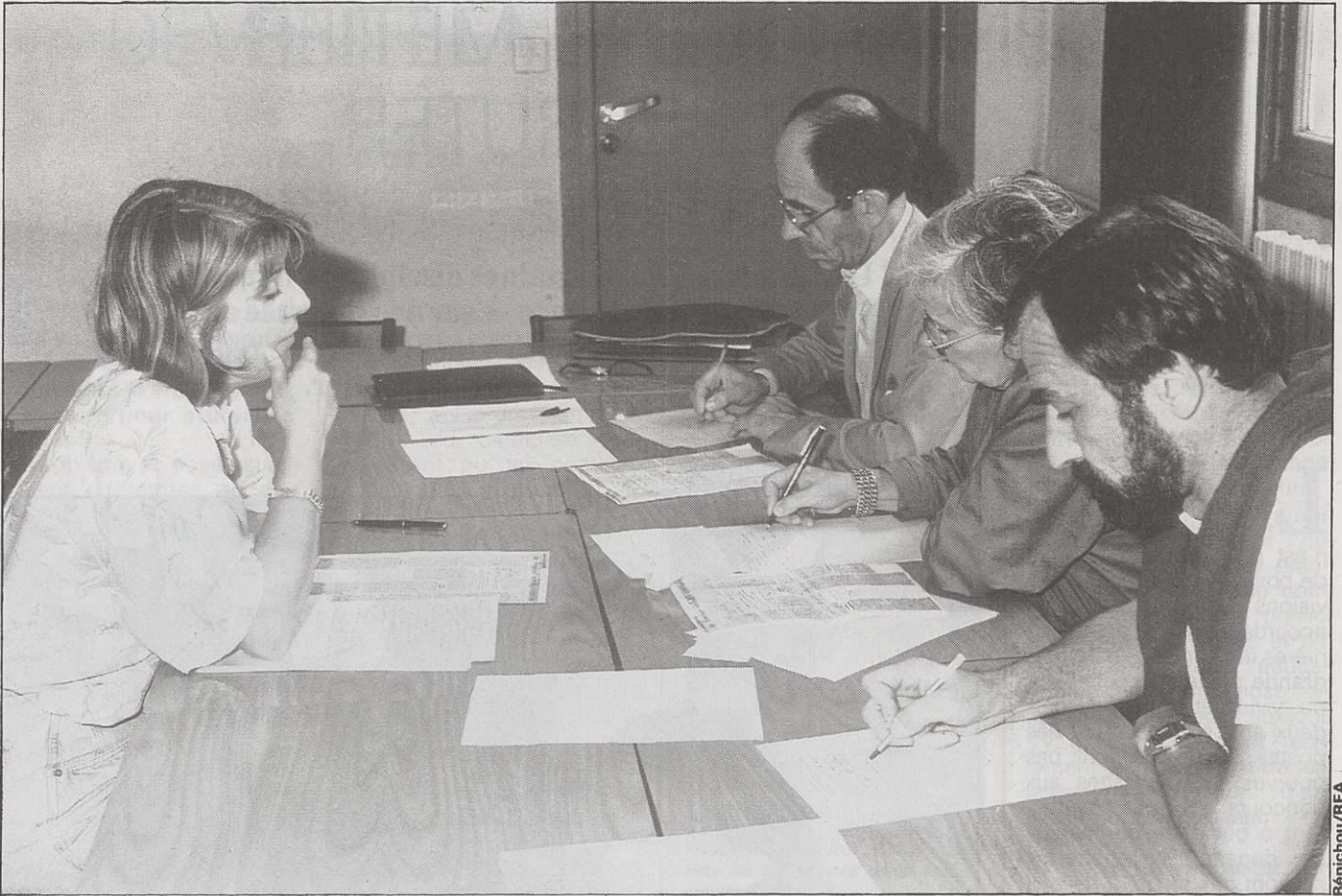
L'EXÉCUTION D'UNE
DÉCISION DE JUSTICE.

Enfin, le Médiateur a usé plusieurs fois de son pouvoir d'injonction pour obtenir l'exécution d'une décision de justice par un organisme chargé d'une mission de service public. A cette occasion, il a été rappelé que le pouvoir d'injonction du Médiateur peut jouer même si le litige à l'origine de la décision de justice ne relève pas de la compétence du Médiateur.

Les cas les plus fréquents d'inexécution de décisions de justice transmises au Médiateur émanent d'agents publics victimes de sanctions disciplinaires annulées. L'article 11 ne s'oppose pas à la mise en œuvre du pouvoir d'injonction pour faire cesser l'illégalité constituée par l'inertie que l'administration oppose parfois aux intéressés pour leur réintégration car il s'agit là d'une décision administrative de refus d'exécuter un jugement.

Rémy Fontier

RECRUTEMENT



Bénichou/REA

L'URGENCE

D'ici l'an 2000, l'Education nationale doit recruter 300 000 personnels enseignants et ATOSS. Comment s'y prendre quand on a pendant des années géré... à la petite semaine, supprimé des postes lors des budgets étriqués puis recruté pour répondre aux demandes les plus pressantes ?

Les besoins étaient connus, les départs en retraite prévisibles... 80 % d'une classe d'âge au niveau du baccalauréat, cela aurait dû se programmer.

Il est urgent que le ministère de l'Education mène enfin une véritable politique du recrutement.

Dossier coordonné par Michel Redoutey.

RECRUTEMENT

UN NOUVEAU MÉTIER
POUR RECRUTER

Recruter des profs ? Une gageure. Dans certaines disciplines, il faudrait attirer près d'un étudiant — au niveau licence — sur deux, vers le métier d'enseignant. A l'ordre du jour : clarification des tâches, service redéfini, revalorisation des salaires... Un nouveau métier.

Le problème de recrutement des enseignants n'est plus celui du nombre de postes : la courbe de prévisions de recrutement « en accordéon » des deux dernières décennies explique en grande partie l'assèchement du vivier étudiants. Depuis deux ans, plus du quart des postes offerts ne sont pas pourvus. Les réussites aux concours externes permettent à peine de compenser des départs à la retraite qui ne vont pas tarder à devenir massifs. Le goulot du premier cycle universitaire étant toujours très serré, c'est actuellement près d'un étudiant de licence sur deux qu'il faudrait attirer vers le métier, dans certaines disciplines scientifiques ou techniques. L'imagination au pouvoir, pour le ministère c'est : une fausse revalorisation ; de la pub dans les campus pour le beau métier que voilà ; des indemnités pour que les professeurs se sentent traités comme des cadres ; des primes pour que les retraitables « remplissent » ; des heures supplémentaires à la pelle.

CLARIFICATION DES TÂCHES ET SALAIRES

Pour nous, ces solutions ne sont pas les bonnes. Quels peuvent être les attraits du métier d'enseignant pour impulser une envie d'entrer dans la carrière ? L'augmentation du temps de formation continue pour un changement du métier par l'intérieur, la concertation dans les équipes éducatives,



De nouvelles tâches reconnues, une vraie revalorisation pour recruter davantage.

le suivi individuel, l'implication dans les projets d'établissement... tout cela amènera les enseignants de demain à être plus présents sur leur lieu de travail. Ces tâches devront être claires et négociées dans le cadre d'une redéfinition des services, accompagnée d'une revalorisation indiciaire et d'un allègement de la charge globale de travail. Ce nouveau métier, où la responsabilité de l'enseignant sera moins diluée, pourra redonner un élan au recrutement. Vouloir concurrencer le privé par le seul montant des salaires ou envisager de payer

de manière différenciée selon la discipline enseignée est illusoire et pervers.

DES OBSTACLES À LEVER DANS L'IMMÉDIAT

Les exigences du concours ne sont pas celles du métier. L'attention individuelle exigée par chaque élève s'accommode mal de la pérennité des cours magistraux. L'affectation des débutants sur les postes les plus ingrats est souvent assorti d'un long « exil »... Donner à tous les élèves une formation correspondant aux ambitions déclarées ne

passé pas que par le cours magistral. Le suivi individuel peut être partagé, dans le cadre des équipes pédagogiques, avec les personnels d'éducation, de surveillance, de documentation et les allocataires d'enseignement. L'embauche d'enseignants passe, dans l'immédiat, par une augmentation importante du pré-recrutement, par la stabilisation statutaire des maîtres-auxiliaires (titularisation) et par l'ouverture contrôlée du recrutement hors du séraïl, par le jeu du détachement.

Colette Marlin

RECRUTEMENT

DEVENIR ENSEIGNANT ? BOF...

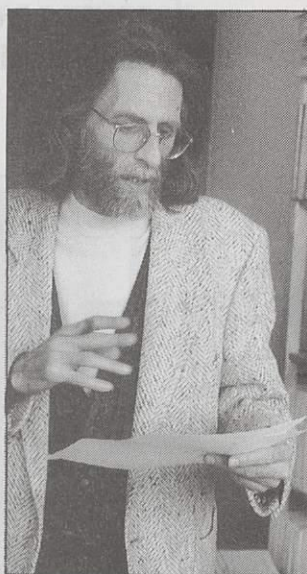
Pierre Bediou est conseiller d'orientation, à Paris. Au contact des jeunes chaque jour, il discute avec eux de leur projet professionnel. Rarement du métier d'enseignant.

L'Éducation nationale va devoir recruter d'ici dix ans des dizaines de milliers d'enseignants. Que faire pour attirer les jeunes ?

Le problème se pose actuellement en termes un peu différents selon qu'il s'agit d'être instituteur ou professeur. Dans le cas du métier d'instituteur, quand il ne s'agit pas d'un projet de repli, c'est le désir de s'occuper d'enfants qui semble le déterminant essentiel. Dans le cas du métier de professeur, le désir d'enseigner renvoie à l'intérêt éprouvé pour une discipline. Ce projet, ou au contraire son rejet, sont très liés à l'image positive ou au contraire négative de tels ou tel professeur,

actuel ou passé, à l'ambiance de l'établissement, aux pratiques pédagogiques mises en œuvre dans la classe, à l'impression qu'a l'élève du caractère épanouissant ou au contraire difficile de la profession.

La longueur des études nécessaires est, la plupart du temps correctement appréciée. Mais le statut social est perçu comme médiocre, les salaires aussi, la profession coupée du monde extérieur. Dans ces conditions, rendre le métier d'enseignant, et surtout de professeur, plus attractif pour les adolescents d'aujourd'hui passe sans doute par des enseignants plus heureux dans leur métier, et moins enfermés dans leur discipline et leurs clas-



D.R.

« un statut social médiocre ».

ses ; des locaux plus modernes et plus gais ; une meilleure reconnaissance sociale et statutaire de la mission qu'ils remplissent ; la possibilité de faire autre chose si on le souhaite ; une image de dynamisme, d'ouverture. Sans doute faudrait-il aussi qu'argent et pouvoir ne soient plus les seules preuves de la réussite ; que fonctionnaires et service public retrouvent une image et un statut positifs, que l'éducation devienne une cause nationale, et que tous ceux qui s'y consacrent soient réellement reconnus comme les acteurs principaux d'un grand dessein collectif.

Propos recueillis par Michel Redoutey

LES LP EN MAUVAISE SANTÉ

Près de 20 % des enseignants qui exercent dans les lycées professionnels ne sont pas des P.L.P. Ce pourcentage dépasse le tiers si on ne considère que les disciplines d'enseignement général. Service plus lourd, mauvaise image de marque des lycées professionnels : une situation dégradée.

En 1990, 22 % des postes mis aux concours P.L.P.2 n'ont pas été pourvus (15 % en 1989). Ce pourcentage atteint les 60 % en maths-sciences. Ces chiffres montrent que le problème de recrutement de P.L.P. est loin d'être réglé et, au contraire, s'accroît d'année en année.

N'y aurait-il pas assez de candidats ? C'est vrai par exemple en maths-sciences où il n'y avait que 375 candidats pour 470 places. Mais ce n'est pas vrai, par exemple, en lettres-histoire où il y

avait 1040 candidats pour 315 places, alors que le déficit est à peu près équivalent dans ces deux disciplines (un peu moins de 25 %). Ce n'est pas du tout vrai, non plus, en lettres-anglais où il y avait 864 candidats pour 310 places, alors que le déficit dans cette discipline atteint les 40 %.

**LA PERSPECTIVE
DES 23 HEURES**

Démonstration est donc faite que, s'il y a un manque réel de candidats dans les disci-

plines scientifiques, il y a aussi un manque flagrant de places au concours dans les autres.

Les LP n'attirent-ils pas les candidats ? Il est vrai que beaucoup d'entre eux, reçus au P.L.P.2 mais aussi au CAPES ou au CAPET, choisissent ces derniers concours. Les services encore lourds en LP par rapport aux lycées et collèges, surtout en enseignement professionnel où la perspective n'est qu'à 23 heures, est évidemment l'une des causes de ce phénomène.

La mauvaise image de marque des LP en est une autre. Le maintien de l'enseignement professionnel dans des établissements spécifiques avec des enseignants spécifiques n'est pas la bonne solution pour redresser cette image, tant aux yeux des élèves et de leurs parents qu'à ceux des enseignants. Le corps unique des enseignants et le rapprochement des formations générales, techniques et professionnelles pourraient le faire.

Jean-Jacques Biger

RECRUTEMENT

EN BREF

PRÉ-RECRUTEMENTS : PAS ASSEZ D'AMBIITION

Il y a eu les IPES, malencontreusement supprimés en 1977. Depuis l'année dernière, les allocataires d'enseignement, s'ajoutent aux élèves-professeurs de cycle préparatoire aux concours CAPET et PLP2 et aux pré-recrutés de l'enseignement supérieur. Les allocataires d'enseignement étaient 3 000 l'année dernière, 6 000 cette année, répartis sur les deux années avant et après la licence. L'année prochaine, ils seront plus de 14 000, mais les 7 600 qui seront en 1^{ère} année d'IUFM représenteront moins de la moitié des effectifs : c'est insuffisant, les allocataires devraient être majoritaires. De plus, il n'y a pas, de pré-recrutements prévus avant le DEUG : c'est contradictoire avec l'idée, affichée par le ministère, qu'il faut constituer le plus tôt possible, le vivier de futurs enseignants.

NON-TITULAIRES

Les non-titulaires sont, pour certains, toujours là : ATOSS des catégories A et B, recrutés avant 1983.

Pour d'autres, c'est le retour en force : pour les seuls enseignants, probablement 40 000 maîtres-auxiliaires (bientôt autant que de titularisés entre 1983 et 1986) occupent aujourd'hui des postes vacants ou effectuent des remplacements. L'incapacité du ministère à prévoir les recrutements et à mettre en œuvre une politique des remplacements (surtout dans le 2^{ème} degré) est à l'origine de cette situation.

Le SGEN-CFDT demande :

— l'achèvement du processus de titularisation pour les personnels relevant de la loi Le Pors : c'est acquis pour les catégories B, suite à l'accord signé dans la Fonction publique. Cela doit l'être pour les catégories A ;

— la mise en route d'un nouveau plan de titularisation pour tous les personnels recrutés depuis 1983.

LA MOBILITÉ : UN ATOUT

Le SGEN-CFDT pense que la mobilité professionnelle peut contribuer à solutionner la crise du recrutement. Nous avons ainsi donné notre accord au détachement de fonctionnaires dans les corps enseignants (pour une proportion modeste de 5%). Ces nouveaux arrivants doivent être formés : le contraire serait impensable, au moment où nous mettons en avant l'exigence de professionnalisation de la fonction enseignante.

A l'inverse, il faut aussi que les enseignants qui le souhaitent puissent aller voir ailleurs... de façon provisoire ou définitive.

LE GRAND RETOUR DES SUPPLÉANTS

En dix ans, la moitié du corps des instituteurs doit être renouvelée. Un véritable défi, avec celui de l'élévation du niveau de recrutement. Et devant les difficultés, le ministère réamorce la « pompe » à auxiliaires.



GIRY/REA

Près de cinq mille suppléants éventuels embauchés en 1991.

Tout le monde le répète : il faudra embaucher près de 15 000 nouveaux professeurs des écoles, chaque année, jusqu'à l'an 2000. Face au peu d'attraction qu'exerce le métier, le SGEN-CFDT propose — entre autres solutions — d'augmenter le nombre des allocations pour les étudiants en IUFM (lire brève ci-contre). Mais la masse d'enseignants à recruter ne se limite pas aux seuls instituteurs. Les flux des étudiants se répartiront entre les différents corps. On peut penser que le type de recrutement (départemental pour les instituteurs, national pour les enseignants du 2^{ème} degré) peut jouer en faveur du recrutement des enseignants des écoles. Face à la concurrence possible entre les corps, le SGEN-CFDT de-

mande au ministère une politique adaptée aux besoins et aux spécificités de chaque corps d'enseignant à recruter, comme de chaque région à alimenter.

UN EFFET DÉSASTREUX

Or, les choix ministériels compromettent cette transition difficile.

L'élévation du niveau de recrutement des instituteurs à la licence aurait pu être bénéfique à tous, si le choix d'un concours de recrutement à la fin de la 1^{ère} année de formation n'avait été fait. En effet, l'absence de concours en 1991 nécessitera l'embauche de près de 5 000 suppléants éventuels, pour assurer le remplacement des postes vacants, au courant de l'année. Habituel-

lement, ceux-ci l'étaient par les candidats recrutés sur listes complémentaires. L'effet est désastreux à double titre :

— l'élévation au niveau licence entraîne, et pour longtemps, l'embauche massive de suppléants, recrutés statutairement au niveau bac. On peut estimer à plusieurs milliers leur nombre jusqu'en 1995, alors qu'en 1988 ils étaient à peine 500 ;

— la mise en place des IUFM ne prévoit pas d'assurer une formation initiale à ces personnels recrutés hors « voie normale », ni même un minimum de connaissances, avant d'être confrontés à des élèves.

Le SGEN-CFDT demande un certain nombre de garanties pour ces personnels :

— leur niveau de recrutement (minimum bac + 2) doit pouvoir leur permettre, par des formations complémentaires, de se présenter à un concours d'accès au corps des écoles. Dans le cas contraire, on pérenniserait le corps des instituteurs pour très longtemps ;

— les collègues recrutés comme suppléants doivent l'être de manière périodique sur l'année (tous les deux mois par exemple), pour permettre d'organiser des formations minima, indispensables avant d'être confrontés aux élèves ;

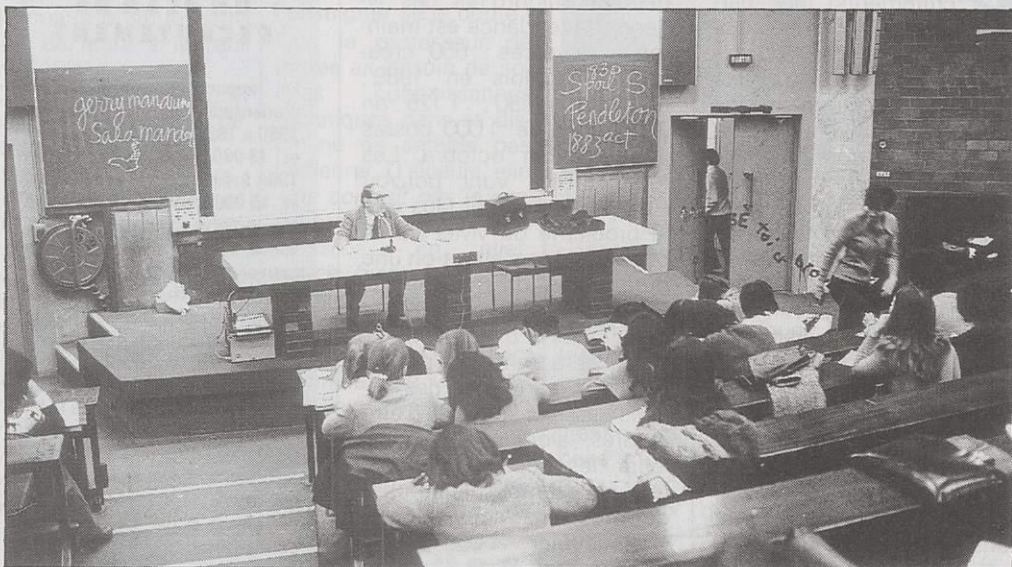
— leur formation initiale doit être organisée de telle sorte qu'elle soit d'une quantité et d'une qualité au moins égale à celle des autres personnels formés par l'IUFM.

Christian Renard

RECRUTEMENT

SUPÉRIEUR : UN PLAN POUR CINQ ANS

A notre demande, la loi d'orientation sur l'éducation impose au gouvernement de publier un plan de recrutement pour cinq ans des personnels d'enseignement supérieur. Tiendra-t-il la route ?



Manque d'enseignants dans le supérieur : on fait appel aux professeurs du 2^d degré.

Le ministère prévoit de recourir à diverses sources :

1/ moniteurs (1 500) et attachés temporaires d'enseignement et de recherche (200) soit 1 700 personnes ;
2/ mobilité des chercheurs vers le supérieur : 150 passages par an ;
3/ recours aux associés à mi-temps : 300 par an ;
4/ restent à pourvoir 1 650 postes. D'où l'appel aux enseignants du second degré. Le budget 1990 comporte 646 créations. Ce recours n'est pas extensible à l'infini. D'une part, la demande des universités en postes second degré varie considérablement selon les disciplines. D'autre part, l'enseignement supérieur ne peut pas prendre tout le flux des reçus aux concours de recrutement du second degré et même une

partie du stock de professeurs en poste dans les lycées. Il reste un déficit de 1 000 postes.



L'AVIS DU SGEN Les besoins en recrutement sont supérieurs : le ministère sous-estime l'accroissement des effectifs étudiants.

Le potentiel de candidats à des fonctions de maîtres de conférences est, inversement, supérieur aux estimations du ministère. Sauf évidemment, en informatique et en gestion.

Le SGEN-CFDT a dit depuis janvier qu'il acceptait une augmentation temporaire du pourcentage de postes second degré dans le supérieur. Mais si on veut qu'il reste compatible avec la

spécificité du supérieur et avec les besoins propres des lycées, ce pourcentage ne doit pas excéder 25 % des recrutements.

On peut faire comme au Luxembourg : des postes avec une moitié de service dans le secondaire et une moitié dans le supérieur, ce qui permettrait d'assurer une meilleure jonction lycées-universités.

Il est nécessaire d'augmenter le recrutement d'étrangers, soit comme titulaires, soit comme associés à temps plein ou mi-temps, en particulier parmi les Européens de l'est et de l'ouest. On pourrait aussi réduire certains horaires excessifs en IUT (Institut universitaire de technologie) et en école d'ingénieurs.

Michel Deyme

EN BREF

CHUTE LIBRE DANS L'EAP

Dans l'enseignement agricole public, le nombre de candidats aux concours est en chute libre, malgré une réelle augmentation des postes offerts.

Cela accroît d'autant le nombre de non-titulaires. Aujourd'hui, nous estimons leur nombre supérieur à celui de l'année de la loi de titularisation.

Nos projets sont de deux ordres : obtenir des recrutements communs avec l'Éducation nationale et tarir le recrutement de non-titulaires, en mettant en place, à l'exemple du primaire, un système de liste complémentaire. L'administration a mis à l'étude cette proposition : un premier pas.

IUFM

L'IUFM (Institut universitaire de formation des maîtres), permettra-t-il de recruter en nombre suffisant les enseignants du 1^{er} et du 2^d degré et de leur assurer la formation nécessaire à l'accomplissement de leurs tâches ? Sur ce deuxième point, tout se joue dans les prochains mois, puisqu'il faudra décider des contenus de concours avec l'introduction d'une composante professionnelle et de la certification. Sur le premier point, il est à craindre que le cycle complet des deux années ne concerne finalement qu'une partie des recrutés : entre les étudiants qui se présenteront au concours sans passer par la 1^{re} année, les enseignants précédemment en fonction qui seront dispensés de stage et... les auxiliaires, combien passeront finalement deux années à l'IUFM ?

ÉTRANGERS : UN TABOU À FAIRE SAUTER

L'accès des étrangers à la Fonction publique reste, un véritable tabou. La France ne s'est toujours pas décidée à appliquer la recommandation de la Communauté européenne pour le libre accès des citoyens de l'Europe des douze à certains postes de la Fonction publique. L'enseignement répond à cette exigence, n'étant pas considéré comme un secteur sensible où la souveraineté nationale doit être préservée. Quant à l'emploi des ressortissants d'autres pays, c'est encore moins à l'ordre du jour. Cela n'empêche nullement notre ministère de recruter, sous strict contrôle des services de la main-d'œuvre, des maîtres auxiliaires étrangers... pour colmater provisoirement les brèches. Le SGEN et la CFDT demandent depuis longtemps l'abolition de la clause de nationalité figurant dans le statut des fonctionnaires. Ce tabou doit sauter. Nous refusons cette discrimination par la nationalité. Seule doit compter la compétence professionnelle.

RECRUTEMENT

EN BREF

LES MA
ET LES CONCOURS

Seulement 227 des maîtres-auxiliaires s'étaient inscrits au CAPES interne en 1989. Ils ne représentaient que 2,4 % des candidats. Ils étaient 1674 en 1990 (16,2 % des candidats). Afflux donc sur l'interne, et reflux sur l'externe : au CAPES et CAPEPS externe, ils étaient 4729 (13,2 % des cand.) en 89, et 3787 (11,2 % des cand.) en 90.

Pour les MA de l'enseignement technique et professionnel : ils représentaient 20 % des candidats aux concours CAPET ou PLP internes ou externes (7490 sur 35907) cette année.

LE MINISTÈRE EPINGLÉ
PAR LA COUR DES COMPTES

Extrait du rapport de 1990 : « Les exigences du court terme ont, en réalité, constamment prévalu, pour définir, d'une année à l'autre, le nombre des emplois à inscrire au budget.

Il en est résulté d'amples fluctuations. Ainsi, pour le seul enseignement général pris à titre d'exemple, on note :

- une très sensible diminution du nombre des postes offerts entre 1975 et 1980 : moins 77 % pour le CAPES ;
- une brutale remontée en 1981 : plus 40 % pour l'agrégation ;
- un tassement de 1982 à 1984 ;
- une forte reprise depuis 1985 ; plus 187 % pour le CAPES externe en 1989, par rapport à 1984.

Se résoudre à accepter d'aussi fortes variations, (...) c'était mésestimer leurs effets dommageables, sur la qualité et l'homogénéité du recrutement et supposer à tort qu'un fort accroissement du nombre des postes à pourvoir susciterait un afflux immédiat de candidats. C'était, en fait, compromettre les chances de pouvoir faire face en temps voulu à l'accroissement massif des besoins prévisibles. »

RECRUTEMENT NATIONAL
OU RÉGIONAL ?

La lourdeur du système n'est plus à démontrer. Les mutations et les premières affectations sont difficiles. Elles provoquent une forte insatisfaction. La perspective d'être nommé loin de son domicile est, pour les enseignants débutants, de plus en plus insupportable. Elle représente un obstacle pour le recrutement de nouveaux enseignants. D'autres solutions sont à imaginer, en préservant aussi l'intérêt des enseignants actuellement en place et celui du service public. Nous souhaitons que le dossier soit ouvert et que des discussions approfondies puissent avoir lieu. Il y a de l'intérêt de ce service public.

ATOSS :
RÉPARER LA CASSE

Trimestre ATOSS n° 2, le bulletin du ministère, annonçait triomphalement, en janvier 1990, en plein mouvement ATOSS, la « reprise des recrutements ». Réveil salutaire mais tardif.

De 1984 à 1988, les recrutements de personnels ATOSS ont été quasiment inexistant, conséquence directe du gel des emplois et des suppressions de postes intervenus. C'est en effet sur les postes ATOSS que la rigueur budgétaire s'est exercée pendant cette période dans notre ministère : plus de 6 000 suppressions. Effets désastreux de cette politique : on a ouvert des lycées avec des personnels ATOSS en nombre insuffisant, pour la plupart retirés à d'autres établissements. L'arrêt des recrutements a entraîné aussi le blocage des carrières et des mutations. Un personnel vieillissant sans perspectives de carrières : il n'en fallait pas plus pour déclencher le mouvement ATOSS de l'automne 1989.

Grâce à l'action des personnels et aujourd'hui des lycéens, la tendance est maintenant inversée : 650 créations d'emplois en 1989 ; 1 200 en 1990 ; 1 125 en 1991, plus de 1 000 postes annoncés fin octobre. Les recrutements vont pouvoir s'amplifier d'autant plus que le problème du vivier ne se pose pas. Mais aura-t-on une programmation annuelle des recrutements, comme prévu dans la loi d'orientation ? Et quelle sera l'ampleur de l'effort ? Car les dégâts des années passées sont loin d'être réparés, alors que, par ailleurs, les besoins augmentent. Un exemple : le nombre de médecins scolaires devrait doubler : 1 000 postes sont nécessaires. Il y en aura 40 au budget 1991. Il y a encore à faire.

Marie-Jo Lhémane

UN PLAN DE
RECRUTEMENT

Le rapport annexé à la Loi d'orientation indique que, de 1990 à 1993, 10 000 instituteurs et 13 000 professeurs, et de 1994 à 1999 12 000 instituteurs et 15 000 professeurs devront être recrutés en moyenne chaque année, pour satisfaire les besoins nouveaux et compenser les départs. Ces chiffres sont indicatifs et doivent être précisés par la publication annuelle d'un plan de recrutement, couvrant une période de cinq ans et révisable annuellement (article 16 de la loi d'orientation).

OBSERVATIONS :

■ C'est à notre demande que cet article vise l'ensemble des personnels et pas seulement les enseignants.

■ Les chiffres donnés dans le rapport annexé sont à comparer aux recrutements réellement effectués :

- 2^e degré : CAPES, CAPEPS, CAPET, PLP session 1990 : 10 139 candidats reçus (dont 6 200 étudiants), pour 13 300 postes offerts. Agrégation : 2 367 reçus dont 668 étudiants.
- 1^{er} degré : en 1989-90, 6 210 recrutements en liste principale et 3 500 en liste complémentaire.
- Pour l'ensemble des corps enseignants, les recrutements nets sont en 1990-91, aux dires du ministère, supérieurs aux sorties prévues : 9 000 contre 8 000. Cela vaut mieux que le contraire mais ne règle pas pour autant les déficits de recrutement.

■ A ce jour, on attend toujours la publication du plan. Comment expliquer ce retard ?

L'effervescence du moment conduira peut-être le ministère à sortir enfin le précieux document. Il n'aura cependant qu'une valeur indicative.

A quand pour l'Éducation nationale, une véritable loi de programmation : cela existe bien pour la Défense ?



D.R.



**LIEUX
COMMUNS**

Depuis cette rentrée, les fonctionnaires de catégorie A, justifiant d'une licence, peuvent être détachés, à certaines conditions, dans l'Education nationale (Profession Education numéro 6, septembre 1990).

Professeuse certifiée de lettres modernes, j'ai lu avec stupéfaction l'interview d'une attachée de mairie promue certifiée de lettre à la rentrée 1990. Comment votre syndicat peut-il cautionner de tel propos ? Ils révèlent une conception pédagogique de l'enseignement du français particulièrement affligeante et intolérable de la part d'un futur professeur de lettres. En effet, cette nouvelle collègue aborde la rentrée « sereinement » même si elle craint le lycée « car en lycée moins qu'ailleurs, on ne peut pas s'appuyer seu-

lement sur les manuels scolaires » ! Premier lieu commun, le prof fait son cours à partir des manuels qu'il « améliore » quelque peu. D'autre part son niveau de connaissances ne l'inquiète guère car « elle a toujours beaucoup lu, en particulier en littérature étrangère ». Deuxième lieu commun, il suffit d'être un bon lecteur pour être un bon professeur de français... et de savoir parler le français pour l'enseigner sans doute ! Que le professeur de lettres ait besoin de solides connaissances techniques dans sa discipline ne semble pas l'effleurer. D'ailleurs, elle « ne connaît pas le programme de telle ou telle classe »... En effet, est-ce bien utile puisqu'elle a beaucoup lu... Et puis enfin, les raisons de son choix : « Dix-sept semaines de vacances au lieu de six ». Ah ! Nous y voilà... Bref, pour être professeur de lettres, il suffit d'aimer lire, de savoir utiliser les

manuels scolaires et d'apprécier les vacances... Toutes ces banalités ne seraient que risibles si elles n'étaient pas le fait d'un futur enseignant et si elle n'étaient pas relayées par le journal du SGEN-CFDT.



T. Mestre

Je me fais une plus haute idée de mon métier et j'ai plus d'exigences concernant ma compétence professionnelle que quelques lectures et une pile de manuels scolaires. Accepter que l'on devienne certifié sur cette base me semble inadmissible et parfaitement scandaleux quand on

considère qu'un PEGC licencié ou un AE, parfaitement compétent lui, n'accèdera à ce statut qu'après avoir réussi les épreuves du CAPES. Que le gouvernement soit prêt à n'importe quoi pour mettre en face de trente-cinq lycéens, un enseignant. (...) cela ne nous étonne guère, mais il me semble intolérable que le SGEN-CFDT cautionne un tel état de fait.

**Anita Kervadec
Vannes, Morbihan**



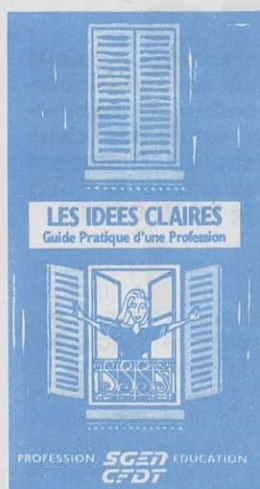
Pour le SGEN-CFDT, ces nouveaux arrivants doivent être formés: le contraire serait impensable, au moment où nous mettons en avant l'exigence de professionnalisation de la fonction enseignante. Cela vaut également pour les maîtres-auxiliaires, de plus en plus nombreux. Et pour reprendre l'exemple des AE, rappelons que certains d'entre eux (ex-MA) n'ont pas eux non plus, bénéficié d'une véritable formation. Enfin, les détachements seront limités à 5 % des corps.

**NOTES DE
LECTURE**

**« VIOLENCES
À L'ÉCOLE »**

La violence à l'école : un thème malheureusement d'actualité. Au-delà des événements spectaculaires survenus dans tel ou tel lycée, il existe une violence au quotidien dans les établissements scolaires. Le numéro 287 des *Cahiers Pédagogiques* décrit ces causes et propose quelques solutions, même précaires, mêmes fragiles. Pour Bernard Defrance, coordinateur du dossier, il s'agit de « relever un défi inédit : inventer une éducation qui se passera(it) de la violence comme moyen inévitable ». Dans le même numéro, une analyse critique des thèses de la Garanderie (« Auditifs-Visuels : la grande illusion ») et un jeu « des lois de la réussite » au collège. *Violences à l'école. Numéro 287 des Cahiers Pédagogiques. 45 F franco. A commander au CRAP - 5, impasse Bon Secours, 75543 Paris Cedex 11.*

LE 4 DÉCEMBRE, VOTEZ LES IDÉES CLAIRES



Guide à commander au SGEN-CFDT 47/49, av. Simon Bolivar 75950 Paris Cedex 19. Chèque de 20 F à l'ordre de SGEN.

Le 4 décembre prochain, vous désignerez les nouveaux représentants du SGEN-CFDT aux commissions administratives paritaires.

C'est tout d'abord choisir des hommes et des femmes prêts à vous conseiller, vous représenter et vous défendre dans vos problèmes individuels de carrière, de mutation, de démarches administratives.

C'est aussi l'occasion de montrer votre attachement à un syndicat qui lie toujours défense individuelle et projet collectif. Les problèmes de l'enseignement public, vous connaissez ! Conditions de travail difficiles, contenus d'enseignements à revoir, projets à réaliser, revalori-

sation très inégale, formation des personnels insuffisante... Chacun de nous a songé à des solutions. Mais la

transformation de l'école ne s'improvise pas. Unissons nos efforts pour parvenir à des réponses concrètes.

COMMENT VOTER ?

A LA SECTION DE VOTE
Mardi 4 décembre 1990 de 9 heures à 17 heures.
Vous votez deux fois : CAPN (bulletins blancs) CAPA ou CAPD (bulletins bleus)

- Vous insérez votre bulletin de vote dans l'enveloppe de même couleur. Pas de signe distinctif.
- Vous placez ces enveloppes dans une seconde enveloppe sur laquelle doivent figurer vos nom, prénom, grade, signature, ainsi que la mention : « Election à la CAP de... »
- Vous émargez deux

exemplaires de la liste électorale.

■ Vous déposez votre enveloppe dans l'urne.

PAR CORRESPONDANCE
Date limite : mardi 4 décembre 1990, le cachet de la poste faisant foi.

■ Vous procédez de la même manière que ci-dessus.

■ Vous expédiez par la poste vos deux enveloppes dans une troisième, cachetée et affranchie à l'adresse de la section de vote dont vous dépendez.

**DIRECTEUR
DE LA PUBLICATION**

Jean-Michel Boullier
REDACTEUR EN CHEF

Jean-François Rossard
MAQUETTISTE

Jeanne Palay
**SECRÉTAIRE
DE RÉDACTION**

Thierry Mestre
COMITÉ DE RÉDACTION :

Jean-Jacques Biger
Liliane Campens
Michel Redoutey
Liliane Rouchier
COMPOSITION
Cadet Photo, Paris
IMPRIMERIE

ETC. Yvetot
PUBLICITÉ

Athènes - Isabelle Ganne
3, bd. Richard-Lenoir
75011 Paris
Tél. : (1) 45.67.95.99
CPPAP : n° 440 D 73 S

Fédération des syndicats généraux de l'Education nationale et de la Recherche publique
47/49, Av. Simon-Bolivar
75950 Paris cedex 19
Tél. : (1) 42.02.50.11.
Télécopie : 42.02.50.97

JEAN-PIERRE MAILLES

Les lycées manifestent dans la rue leur crainte du lendemain, leur besoin d'être sécurisés. Comment réagit le parent d'élève Jean-Pierre Mailles ?

Si on veut bien prendre la peine de les écouter, on se rend compte que leurs revendications sont tout à fait légitimes. Ils demandent que leur lycée ne soient pas un lieu de passage, mais un endroit agréable où ils puissent travailler et vivre en sécurité. Où il est possible de s'exprimer, de se réunir.

Il y a tout de même un malaise plus profond. Les jeunes des lycées professionnels et techniques expriment une angoisse forte face à leur avenir.

Le lycée doit se transformer. Le jeune doit y trouver un environnement éducatif motivant. Il faut aider les jeunes à déterminer leur projet de formation. Il me paraît également indispensable de réduire le nombre de sections et de créer systématiquement des passerelles entre elles. L'enseignement doit aussi évoluer. Je n'ai rien contre les grands « classiques », mais expriment-ils les préoccupations des jeunes d'aujourd'hui ?

On entend ces temps-ci de nombreux discours contre le centralisme qui stériliserait toute initiative. Alors l'éducation, toujours nationale ?

Certainement. Ce qui ne veut pas dire uniforme. Nous devons trouver un équilibre entre une structure nationale, garante d'égalité et l'adaptation aux réalités locales.

Quel bilan la FCPE tire-t-elle de la déssectorisation ?

Elle a malheureusement prouvé que ce n'est pas le jeune qui choisit son école, mais l'école qui choisit ses élèves. Pour nous, la règle doit être la sectorisation. Et plutôt que d'encourager le

« La pression sur les mêmes est énorme. Jamais on ne leur a autant répété que sans le bac, point de salut. » Jean-Pierre Mailles est parent d'élève, il est aussi le président de la plus importante fédération de parents : 600 000 adhérents, 22 000 conseils locaux, 1,5 million de voix aux élections, la FCPE est une force qui compte dans l'Éducation nationale.



J.-F. Rossard

« La déssectorisation : ce n'est pas le jeune qui choisit son école mais l'école qui choisit ses élèves ».

dépeuplement de certains établissements, l'administration ferait mieux de s'attaquer aux causes.

Aujourd'hui les parents ont gagné leur place dans l'école. Votre fédération, en particulier, a des représentants dans les conseils d'école (CE), les conseils d'administration (CA). Votre regard a-t-il changé ?

Je ne crois pas que les CE,

les CA aient atteint leur maturité, leur fonction n'est pas encore bien précise. Mais le rôle des parents a considérablement évolué ces dix dernières années. Nous sommes passés d'un rôle revendicatif, en général d'appui à l'action de syndicats enseignants, à un rôle de partenariat.

C'est-à-dire ?

Les parents veulent que leurs actions débouchent sur du

concret dans les établissements de leurs enfants. Ils veulent être partenaires de l'école. Ainsi participent-ils à la réalisation de PAE (projet d'action éducative), de forum des métiers, etc. Reconnaître leur rôle, c'est leur donner une vision plus positive de l'école.

Les rapports parents-enseignants sont tout de même souvent empreints de méfiance.

Elle n'est pas justifiée. C'est plutôt une question de méconnaissance. Regardez ce qui se passe à la maternelle : parents et enseignants y ont de bons rapports, chacun dans son rôle. Pourquoi cela ne dure-t-il pas après ? Il n'y a pas de raison, la méfiance doit devenir confiance.

Votre fédération a décidé voilà trois ans de prendre elle-même en main l'assurance élève. Ce qui n'est pas allé sans quelques grincements avec la MAE. Percée réussie ?

« FCPE-Solidarité » est aujourd'hui bien implantée et reconnue. Nous pouvons le certifier : le fait que les parents prennent en main l'assurance de leur enfants est irréversible.

On constate depuis quelques années un certain nombre de convergences entre nos deux organisations. Comment le président de la FCPE voit-il le SGEN-CFDT ?

Comme un syndicat partisan de l'innovation, de l'implication des enseignants et des élèves dans le fonctionnement de l'école. Qui a, comme nous, le souci d'une autonomie et d'une responsabilité plus grande des jeunes. Je pense qu'avec le SGEN-CFDT, il y a moyen d'avoir un certain partenariat. Même si parfois, pardonnez-moi l'expression, il est un peu « bordélique ».

*Propos recueillis par
Jean-Michel Boullier et
Jean-François Rossard*

**VADE MECUM
DES PERSONNELS
DU PREMIER DEGRE**

**VADE MECUM
DES PERSONNELS
DU SECOND DEGRE**

Pour
tout achat
d'un
Vade-
Mecum,
un dossier
"revalo"
gratuit.

Ref.	désignation des articles	quantité	prix unitaire	montant
02	Vademecum du 1er degré		80 F.	
03	Vademecum du 2nd degré		80 F.	
TOTAL :				

Chèque à l'ordre de : SGEN bulletin intérieur 8776-93V Paris
à renvoyer à : SGEN-CFDT secteur communication 47/49, av. Simon Bolivar 75950 Paris cedex 19

**SGEN
cfdt**

ELECTIONS

PROFESSIONNELLES

17 DECEMBRE

LES RESULTATS

36 15 CODE CFDT *SGEN

UN ENSEIGNEMENT

"ENERGIE"

Histoire-Géographie,
Economie, Physique-

Chimie : l'Énergie concerne de nombreuses disciplines. ÉLECTRICITÉ DE FRANCE vous propose des outils pédagogiques qui couvrent les principaux aspects des problèmes énergétiques. Ces outils, entièrement gratuits, se présentent sous forme de brochures, fiches techniques, bandes dessinées, affiches, etc. Conçus avec rigueur et présentés de façon attractive, ils vous permettront de dynamiser vos cours et de faciliter leur préparation.

LE CATALOGUE DU PRIMAIRE

présente une douzaine de documents illustrés, pour les élèves, pour la classe et pour l'enseignant.

RÉF. : P

GRATUIT !



LE CATALOGUE DES COLLÈGES

propose un large choix de manuels illustrés, de fiches techniques et d'affiches, sur les thèmes suivants :

- la production de l'électricité,
- son transport et sa distribution,
- le nucléaire,
- la sécurité.

GRATUIT ! RÉF. : C



LE CATALOGUE DES LYCÉES

est une sélection de documents illustrés sur l'énergie et ses applications dans les domaines de la Géographie, de la Physique et de l'Économie.

GRATUIT ! RÉF. : L



Demande de catalogue GRATUIT

RÉF. : P RÉF. : C RÉF. : L

Nom _____

Prénom _____

Fonction _____

Etablissement _____

N° Rue _____

Code postal Ville _____

Sur simple retour du coupon-réponse à :

**AFID - BP 8209
75421 Paris Cedex 09,**
nous vous ferons parvenir le catalogue de votre choix.

EDF
Electricité
de France

Direction de l'Équipement

Mission Communication